

9 mai : réussite de la mobilisation syndicale contre le contenu du projet de loi Fonction Publique

Des dizaines de milliers d'agents publics ont répondu à l'appel à la grève et ont défilé dans toute la France, dans l'unité. Les cortèges ont été pacifiques et organisés. L'UNSA note plus de 20 000 manifestants à Paris. Tous ont pu marcher sans violence contre le projet que porte le gouvernement.

C'est maintenant à ce dernier de saisir la perche du dialogue social, avant le vote de la loi Fonction Publique. Il se doit d'entendre les organisations syndicales qui représentent les agents publics. L'UNSA demande l'ouverture de négociations.

L'UNSA réunira ses instances dès la semaine prochaine pour décider la suite à donner à cette journée de mobilisation.

Retrouvez le communiqué sur l'UNSA Fonction Publique :

<https://www.unsa-fp.org/?9-mai-reussite-de-la-mobilisation-syndicale-contre-le-contenu-du-Projet-de-loi>

Pour une évolution significative de la protection de l'enfance

Prévenir, protéger et garantir l'égalité des droits

Après l'intégration dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des « sorties sèches de l'ASE », puis la présentation par le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, et Agnès Buzyn, ministre de la santé et des solidarités, d'une feuille de route pour le 1^{er} semestre 2019, voici arrivé l'examen de la proposition de loi portée par Brigitte Bourguignon, Présidente de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, visant à « renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie ».

L'UNSA, avec ses syndicats, salue les avancées significatives contenues dans le projet de loi :

-l'obligation de poursuite de prise en charge par les services de l'ASE au regard de critères objectifs, et notamment l'achèvement d'un cycle scolaire (second degré ou universitaire),

-la levée de la barrière d'âge de 21 ans, la facilitation de l'accès au logement social et universitaire,

-la possibilité de renouveler un accompagnement après une interruption,

-la mise en place d'entretiens six mois puis un an après la sortie du dispositif de l'ASE, qui s'apparentent au service de suite existant dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Cependant, l'UNSA est très réservée sur la mise en place de l'entretien à 16 ans pour faire un bilan de parcours et envisager les conditions de l'accompagnement vers l'autonomie : un projet de vie ne se construit pas à quinze ou seize ans ! Une réflexion de fond sur son contenu et les moyens humains supplémentaires nécessaires pour le mettre en œuvre sont indispensables.

L'UNSA souhaite, plus largement :

-des décisions structurantes permettant d'inscrire durablement la politique publique de protection de l'enfance dans les territoires

- o Amélioration des pilotages national et départemental,
- o Création d'un fonds national de péréquation des dépenses,
- o Garantie (spécifique ou de droit commun) pour tous les jeunes de 18 ans à un droit à des ressources et un accompagnement personnalisé.

-une approche globale de l'accompagnement : éducation, culture, social, santé, formation, emploi... Cet accompagnement prend place dans le Projet Pour l'Enfant (PPE), avec une attention particulière aux enfants porteurs de handicap.

-une réponse pérenne sur la question du financement de cet investissement social.

Communiqué du 6 mai 2019

14^{ème} Congrès de la CES, Vienne (Autriche), 21 – 24 mai 2019

Le 14^{ème} Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) aura lieu à Vienne, en Autriche, du 21 au 24 mai 2019 .

Plus de 600 délégués syndicaux nationaux des 90 organisations syndicales nationales affiliées en provenance de 38 pays et de 10 fédérations syndicales européennes sectorielles y participeront, ainsi que des invités tels que Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne ou encore Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'Économie.

Le Congrès élira la nouvelle équipe de direction de la CES, amendera les statuts de l'organisation et adoptera des documents clés, comme le Manifeste de Vienne et le plan d'action de la CES pour la période 2019-2023.

A la veille des élections européennes et du centenaire de l'OIT, la voix des travailleurs européens devra porter encore plus haut ses exigences en matière de justice sociale, de gouvernance économique et de politique de l'emploi, de droits syndicaux et de dialogue social, de transition technologique et environnementale juste, de normes sociales ambitieuses et de mondialisation équitable au profit du bien-être des travailleurs et de leurs familles.

Pour l'UNSA, ce sont Laurent Escure, Rachel Brishoual, Emilie Trigo, Christian Chevalier et Chloé Bourguignon qui y prendront part, porteurs des mandats adoptés lors du congrès de Rennes.

Un 1^{er} mai violemment réprimé en Iran

L'UNSA est signataire, dans le cadre du collectif syndical français constitué par la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA pour la défense des droits des travailleurs et des libertés syndicales en Iran, d'un courrier aux autorités iraniennes condamnant les actes de répression à l'encontre d'une quarantaine de manifestants -travailleurs, étudiants, enseignants, écrivains et syndicalistes- roués de coups et arrêtés par les forces de l'ordre alors qu'ils manifestaient le 1^{er} mai, à l'occasion de la journée Internationale des Travailleurs, appelant à l'unité de tous contre l'inflation, le chômage, la précarité et la corruption et pour la dignité, la liberté et les droits sociaux.

Le collectif, rappelant que l'Iran, en tant que membre de l'OIT, a accepté les principes et droits fondamentaux au travail, exige la libération de tous ceux qui sont encore emprisonnés.

Pour en savoir plus et soutenir nos camarades iraniens :

<http://www.iran-echo.com/>

La Résolution générale de l'UNSA votée au congrès est en ligne !

Lors du Congrès de Rennes qui s'est tenu du 2 au 4 avril 2019, la Résolution générale de l'UNSA a été adoptée à la quasi-unanimité. Elle fixe les orientations et définit les mandats que les différentes instances et les représentants de l'UNSA doivent porter et défendre pour les quatre prochaines années.

Le lien pour retrouver la Résolution générale en ligne :

<https://www.unsa.org/Resolution-generale.html>